
Nombre de membres

en exercice: 23

Présents : 18

Votants: 22

Séance du 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 12 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrick GOT, Jeanne OUROS, Gérard SOLÉ, Bruno ANIEN, Catalina BERIOT, Jean Philippe HIDALGO, Chantal BENOIT, Alain SERRAT, Christine TIGNOL, Stéphan GYBELY, Jean François VORMS, Olivia FORNOUS NOYÉ, Stéphanie FORCADA, Stéphanie MANNINO, Nicolas BARDETIS, Roger DUCASSY, Jérôme ROFES, Johanna MARIN

Représentés: Paul GRAND par Jean François VORMS, Catherine PORTAS par Patrick GOT, Isabelle MINGORANCE par Jeanne OUROS, Mélanie IGLESIAS par Jérôme ROFES

Excuses:

Absents: Raphaël ROS

Secrétaire de séance: Jean François VORMS

Objet: Autorisation donnée au Maire de lancer une consultation pour la souscription d'un emprunt de 850 000€ - DE 2022_029

OBJET : Autorisation donnée au Maire de lancer une consultation pour la souscription d'un emprunt de 850 000€

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'investissement prévus pour l'année 2022 doivent être, en partie, financés par la souscription d'un emprunt tel que cela est prévu et voté au budget primitif de la commune.

Il appartient donc à l'assemblée d'autoriser le maire à lancer une consultation auprès de divers établissements financiers pour emprunter la somme de 850 000€ sur une durée de 20 ans.

Le montant indiqué pourra être emprunté auprès d'un ou plusieurs établissements si nécessaire.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le lancement d'une consultation pour emprunter la somme de 850 000 euros sur une durée de 20 ans pour les besoins en investissement de la commune de BAHO inscrits au budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Attribution de subventions de fonctionnement 2022 aux associations - DE 2022_030

OBJET : Attribution des subventions de fonctionnement 2022 aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée procéder à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations selon la répartition proposée ci-dessous (Roger Ducassy, Nicolas Bardetis, Jérôme Rofes et Christine Tignol en leur qualité de responsable associatif ne prennent part ni à la discussion ni au vote)

Associations	Subventions 2022
*Académie Geckos catalans	4 000
*Amicale du personnel communal	1 500
*Amicale jeunes sapeurs-pompiers	200
*Association communale de chasse	300
*Bao Cultural	250
*B.A.O. Cyclisme	650
*Baho Form	1 000
*Baho Pézilla Football Club	4 500
*Baho Rétro	400
*Cercle Sabine	200
*Chorale Chante Baho	250
*Club du 3eme âge	300
*Club Photo	200
*Collège du Riberal	200
*Comité de la Saint Jean	3 500
*Coopérative scolaire maternelle	1 700
*Coopérative scolaire primaire	2 400
*Dance Country Longhorn 66	250
*Élément Terre	250
*Entente de la Tet	750
*FNACA	200
*Fil en Aiguille	200
*La Bressola	500
*Le temps d'un ronron	750
*Naatangué	250
*Passion et Loisirs	250

*Penya dels dragons	250
*Plein sud Animation	200
*PMCV	200
*Prévention Routière	250
*Racing Club Baho XIII	7 000
*Secours catholique	150
*Souvenir Français	200
*Tae Kwon Do	750
*Tennis Club Baho	750
*Yoga Vitalité Baho	200
*Zest	500
TOTAL	35 400€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'ATTRIBUER selon la répartition ci-dessus les subventions de fonctionnement aux associations
- DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget principal 2022

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Attribution d'une aide exceptionnelle pour la participation au Raid 4L Trophy - DE 2022 031

OBJET : Attribution d'une aide exceptionnelle pour la participation au rallye 4l Trophy

M. le Maire informe l'assemblée que deux jeunes bahotencs (Mathieu Giné et Kelly Acampora) participent à l'édition 2022 du Rallye 4l Trophy. Cette épreuve est ouverte aux jeunes de moins de 28 ans et consiste en un raid automobile sur les pistes marocaines couru exclusivement en Renault 4l .

Il propose de leur attribuer une aide exceptionnelle de 250 euros pour cofinancer leur participation à cette épreuve automobile.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'ATTRIBUER une aide exceptionnelle de 250€ pour cofinancer la participation au Rallye 4l Trophy 2022 de Mathieu Giné et de Kelly Acampora (la somme sera versée à Mathieu Giné).

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Versement au budget du CCAS d'une fraction du prix de vente des concessions au cimetière - DE 2022 032

OBJET : Versement au budget du C.C.A.S d'une fraction du prix de vente des concessions du cimetière

M. le Maire propose à l'assemblée de verser au budget du C.C.A.S une fraction du prix de vente des concessions du cimetière afin de financer une partie des actions menées par le centre communal d'action sociale. Une somme représentant 10% du prix de vente des concessions du cimetière perçu en année N pourrait être versé en année N+1 au budget du C.C.A.S en complément de la subvention de fonctionnement allouée par la commune.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'ATTRIBUER annuellement au budget du C.C.A.S, une somme représentant 10% du prix de vente des concessions du cimetière de l'année précédente en complément de la subvention de fonctionnement allouée par la commune.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture

POUR EXTRAIT CONFORME
En Mairie, le 13 mai 2022
Le Maire, Patrick GOT